

Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 04 Mars 2026 à 11h00,

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-12

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

MATIERE : FONCTION
PUBLIQUE

Date de convocation : le 26 Février 2026,

SOUS-MATIERE :
PERSONNEL TITULAIRE
ET STAGIAIRE DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET.

OBJET :
**REGLEMENTATION
PREVOYANCE ET SANTE
- ADHESION AU
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR LA
PASSATION D'UNE
CONSULTATION**

EXCUSES : Mme Monique CARPENTIER, M. Francis MUZAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean TIRAND.

Monsieur le Président indique au conseil municipal que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a créé, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, un groupement de commandes permettant la passation d'une consultation afin d'offrir aux agents une solution complète et conforme à la réglementation en matière de prévoyance et de santé.

Compte-tenu de besoins similaires afin de répondre à ladite réglementation, Monsieur le Président sollicite le conseil d'administration afin d'adhérer audit groupement de commandes.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention qui définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et qui désigne la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois comme coordonnateur dudit groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'une consultation dans le but d'offrir aux agents une solution complète et conforme à la réglementation en matière de prévoyance et de santé ;

APPROUVE le projet de convention du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

06 MARS 2026

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

05 MARS 2026

Et par publication le :

06 MARS 2026

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

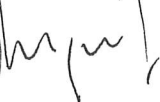


Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 04 Mars 2026



Le Président,



Patrick MAUGARD

